

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27

Présents 21

Votants 26

Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240613-DCM\_2024\_06\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 13 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juin 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annie OSTARD, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE

POUVOIRS : Annie OSTARD à Pierre MARCOUX, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLLE, Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETARE : Cyrille GENEVRIER.

Délibération n°2024 06 06

**OBJET : MODIFICATION REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ENFANCE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération du 31 mai 2021 approuvant le règlement de fonctionnement du service Enfance, regroupant l'accueil périscolaire, la pause méridienne et le centre de loisirs,

Vu les délibérations du 04 juillet 2022 et du 25 mai 2023 apportant quelques modifications au règlement adopté le 31 mai 2021,

Considérant qu'il est souhaitable d'apporter de nouvelles modifications au règlement de fonctionnement du service enfance notamment :

- Modification du dossier unique d'inscription,
- Ajout d'une phrase concernant la mise à jour des informations à transmettre par courriel auprès du service enfance,
- Ajout d'une phrase concernant la délivrance des médicaments avec ordonnance,
- Ajout d'une phrase concernant le remboursement d'un trop perçu,
- Ajout d'une disposition permettant, pour les enfants qui font l'objet d'un régime sans viande, des plats de substitution lorsque des plats mélangeant viande et légumes seront au menu.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- adopte le nouveau règlement de fonctionnement du service Enfance (accueil périscolaire, pause méridienne et centre de loisirs) ainsi que le dossier unique d'inscription, ces deux documents sont annexés à la présente délibération.

- précise que ce règlement est applicable à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 27 juin 2024  
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,  
Cyrille GENEVRIER



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :